



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 90130

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment sur les conditions d'emploi des personnes handicapées. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour chacune des années 2003, 2004 et 2005.

Texte de la réponse

L'administration sanitaire et sociale a porté une attention particulière à sa politique de recrutement et d'insertion des travailleurs handicapés, qui s'est traduite par l'adoption de deux plans pluriannuels successifs depuis 2002. L'un des objectifs était d'atteindre le taux d'emploi réglementaire de 6 %, ce qui est le cas depuis 2004. Sur la base du décret du 25 août 1995 portant application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, les recrutements suivants ont été opérés : en 2003, 33 travailleurs handicapés, 2 A, 13 B et 18 C ; en 2004 82 agents handicapés, 11 A, 16 B et 55 C soit 14,21 % de l'ensemble des recrutements de l'année, grâce à la mise en oeuvre d'un « plan secrétariat » de grande ampleur en administration centrale ; en 2005, 18 travailleurs handicapés, 1 A, 5 B et 12 C. L'ensemble de ces recrutements permet actuellement d'atteindre un taux d'emploi de 6,24 %. Outre les actions de recrutement, un effort est également mené en faveur de l'insertion professionnelle des intéressés. Pour cela, une procédure de suivi individualisée a été mise en place tant durant la période contractuelle d'un an que pour aider au développement de carrière des agents handicapés. Par ailleurs, des crédits importants sont dédiés sur le budget du ministère à des actions visant à leur insertion professionnelle (aménagement des postes de travail, formations, accessibilité des sites, aides à la vie quotidienne et sur le lieu de travail, etc.) : 436 280 EUR en 2003, 460 030 EUR en 2004 et 741 200 EUR en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90130

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3226

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11291